



## Chamonix-Sud

### Conseil de l'Union de syndicats des copropriétaires de Chamonix-Sud

### Compte rendu de la réunion du conseil du 26 avril 2021

Le 26 avril 2021 à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'Union, les membres du conseil de l'Union se sont réunis à l'invitation de leur président.

Celui-ci remercie les membres du conseil qui s'intéressent à l'Union tout au long de l'année et déplore l'absence persistante depuis plusieurs années de représentant de la copropriété bâtiment F. Il note par ailleurs que les coordonnées du syndic de la dixième copropriété TR6/Maeva sont maintenant connues et espère ainsi pouvoir contacter le président de son conseil syndical.

---

Étaient présents : TR1/ABCDE (Yves Danveau), TR1/I (Cédric Undritz), TR2 (F. Grégoire, J. Saubin), TR3/Grépon (Serge Chaumont), TR3/Jonquille (Alain Mercier), TR4 (Laurence Bru), TR5 (Sébastien Grèverie)

Étaient excusés : TR1/GH (Marianne Guichonnet)

Étaient absents : TR1/F (Fabien Denizot)

Était invitée : Audrey Berthier (directeur de l'Union)

Compte rendu rédigé par François Grégoire, à partir de notes transmises par Sébastien Grèverie et Julien Saubin.

L'ordre du jour tel qu'envoyé avant la réunion était le suivant :

- Élection du président du conseil de l'Union
- Travaux de rénovation (dalle + garage en sous-sol): information et participation des copropriétaires dans une vaste concertation à organiser second semestre 2021 (à l'image d'une enquête publique)
- Décision quant à la remise en service de la sortie du garage sous le Forclaz
- Vidéo-surveillance
- Syndicat principal Tranche 1
- Passage sous le bâtiment F
- Massifs de fleurs sauvages
- Point d'avancement
  - Voitures en infraction avec notre règlement intérieur
  - Rénovation de l'allée Marcel-Burnet : pose des barrières et lecteurs de badges, marquage au sol, panneaux de signalisation
  - Rénovation de l'avenue d'Aoste : sens de circulation, modifications des trottoirs, places dépose-minute, marquage au sol, panneaux de signalisation
  - Rénovation du sol béton de la sortie du garage via d'Aoste
  - Prochaine rencontre avec la mairie (fin des travaux promenade Marie-Paradis, fin des travaux de déplacement des moloks de l'allée Marcel-Burnet, possibilité de création de moloks via d'Aoste, etc.)

## Point évoqué durant l'AG de l'Union

François Grégoire précise un point évoqué durant l'AG qui a précédé cette réunion du conseil. Une question a été posée quant aux titres de propriété des différents terrains constituant l'ensemble immobilier.

Il rappelle la façon dont le terrain de l'ensemble immobilier Chamonix-Sud (d'une superficie de 3,36 ha) est découpé en lots. Grâce aux recherches entreprises au cadastre et au bureau des hypothèques de Bonneville, il a établi les plans détaillés (cf. en annexe).

Il rappelle que chacun doit prendre conscience que celui qui achète un lot de copropriété :

- est **propriétaire** de son appartement :
  - l'intérieur bien sûr, dans lequel il est libre de tout aménagement,
  - les limites extérieures (porte d'entrée, fenêtres, balcons, terrasses) qu'il ne peut modifier qu'après accord en assemblée générale,
- est **copropriétaire** ;
  - des parties communes (couloirs, ascenseurs, etc) ;
  - du terrain appartenant à la copropriété (cf. plans en annexe).

L'Union est propriétaire d'une petite partie du terrain de l'ensemble immobilier, mais a la charge de l'entretien de la totalité de ce terrain.

## 1. Élection du président du conseil de l'Union

François Grégoire, seul candidat, est réélu pour un an à l'unanimité des présents, qu'il remercie de la confiance ainsi témoignée.

FG rappelle quelques points de nos statuts :

*Le conseil de l'Union élit un président, choisi parmi les membres du conseil, pour la durée qu'il fixera<sup>1</sup>. Cette nomination est décidée à la majorité des membres, chacun d'eux disposant d'une voix. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du conseil ayant assisté à la réunion. Copie des procès-verbaux devront être transmises au directeur de l'Union<sup>2</sup>.*

Commentant ce dernier article, il rappelle qu'il a pris l'habitude – par courtoisie – d'inviter le directeur de l'Union aux réunions du conseil à qui il transmet les procès-verbaux de ces réunions. Il note par ailleurs que depuis l'origine, ces documents n'ont jamais fait l'objet de signatures par l'ensemble des membres du conseil ayant assisté à la réunion.

Hors réunion : à la suite d'une question relative aux représentants au sein du conseil de l'Union, FG rappelle un point de nos statuts<sup>3</sup> :

*Le conseil de l'Union est composé à raison de deux représentants désignés par chaque membre de l'Union. Toutefois lorsqu'une copropriété est organisée en un syndicat principal et des syndicats secondaires, la représentation au conseil se fait à raison d'un représentant désigné par chacun des syndicats secondaires.*

En conclusion, le conseil pourrait être composé de 14 personnes :

- 4 représentants pour TR1/ABCDE (1 354 tantièmes) + TR1/F (387) + TR1/GH (807) + TR1/I (672)
- 2 représentants pour TR2 (2500 tantièmes)
- 2 représentants pour TR3/Grépon (921 tantièmes) + TR3/Jonquille (1149 tantièmes)
- 2 représentants pour TR4 (1440 tantièmes)
- 2 représentants pour TR5 (160 tantièmes)

---

<sup>1</sup> Cf. article 11, page 15.

<sup>2</sup> Cf. article 11, page 16.

<sup>3</sup> Cf. article 10, page 14.

- 2 représentants pour TR6 (610 tantièmes)

## 2. Travaux de rénovation (dalle + garage en sous-sol)

Les travaux de rénovation sont discutés depuis plusieurs années au sein du conseil. En 2018, le conseil a décidé d'une résolution à porter aux dix AG pour l'étude du diagnostic.

Cette étude a été discutée au sein de chaque AG début 2019, puis votée. L'AG de l'Union d'avril 2019 a pris acte de ces résultats et a donc décidé de commander cette étude à une société spécialisée. Plusieurs sociétés ont été contactées. Nous avons reçu deux propositions qui ont été étudiées lors d'une réunion du conseil en visioconférence le 25 juin 2020, puis la commande a été passée à la société ACT. Celle-ci a réalisé l'étude ensuite et le 8 janvier 2021, a rendu son rapport « [Diagnostic infiltration et structures sur la copropriété Chamonix-Sud \(74\)](#) ». Ce document a été diffusé<sup>4</sup> et discuté lors d'une réunion du conseil de l'Union tenue en visioconférence le 25 mars 2021. Des discussions lors de cette réunion et ensuite, nous avons conclu en faisant l'hypothèse d'un coût total de cinq millions d'euros (cf. compte rendu envoyé par courriel aux membres de l'Union le 31 mars 2021 à 21h55, que je recopie ci-dessous) :

En conclusion, je vous propose une communication très simple :

- ces travaux sont destinés à assurer la sécurité de notre ensemble immobilier ;
- nous avons une estimation du coût par tantième et par copropriété : le tableau ci-joint est maintenant très simple, ne communiquez que sur la case en jaune qui concerne votre copropriété ;
- d'ici un an, nous aurons une estimation de l'échéancier des travaux : ils seront réalisés pendant les périodes creuses de façon à gêner le moins possible et seront vraisemblablement étalés sur trois années ;
- des prêts sur une longue période seront proposés aux copropriétaires.

	<b>Part de la dépense par copropriété</b>	<b>Nombre de tantièmes dans la copropriété</b>	<b>Soit pour un tantième</b>	<b>Que je propose d'arrondir</b>
TR1/ABCDE	675 000 €	42 038	16,1 €	16 €
TR1/F	195 000 €	11 894	16,4 €	16 €
TR1/GH	405 000 €	25 082	16,2 €	16 €
TR1/I	335 000 €	20 886	16,0 €	16 €
TR2	1 250 000 €	100 000	12,50 €	12 €
TR3/Jonquille	575 000€	100 303	5,7 €	6 €
TR3/ Grépon	460 000 €	100 000	4,6 €	5 €
TR4/Chamois Blanc	720 000 €	10 000	72 €	70 €
TR5/Roseraie	80 000 €	10 000	8 €	8 €
TR6/Maeva	305 000 €			
<b>TOTAL =</b>	<b>5 000 000 €</b>			

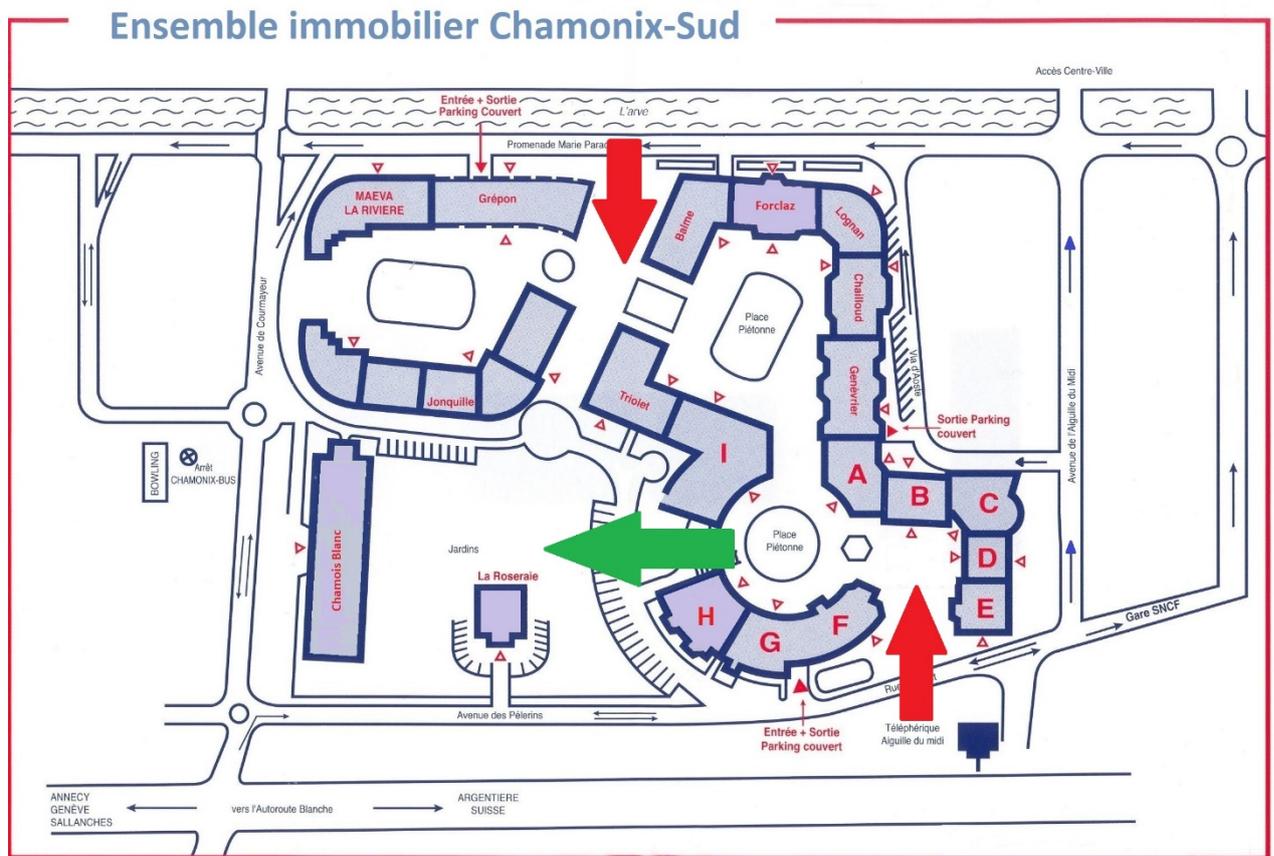
Notre AG vient de voter la seconde phase de cette étude d'ACT : liste de travaux à réaliser et propositions d'échéanciers de ces travaux, propositions de réaménagement de la dalle en surface après réalisation des travaux. Cette seconde phase se conclura par un rapport qui nous permettra de lancer les appels d'offres pour la réalisation des travaux.

<sup>4</sup> Le rapport est accessible à tous via le lien [https://drive.google.com/file/d/1ce0mRrHV0yivXZRae2Eew85Bw15afK\\_M/view](https://drive.google.com/file/d/1ce0mRrHV0yivXZRae2Eew85Bw15afK_M/view)

De la lecture de ce rapport et des discussions que nous avons eues avec la société ACT lors de cette visioconférence, il apparaît que les travaux sont de trois ordres : étanchéité de la dalle au niveau extérieur (au sol, au droit des bâtiments), étanchéité des murs verticaux dans le garage, étanchéité du sol du garage (au droit des murs). Ces travaux de remise en état de l'étanchéité amèneront donc d'une part à dégager la dalle en surface, d'autre part à réaliser des travaux de maçonnerie dans le garage. Nous devons donc réfléchir au futur aménagement en extérieur et à la remise en état du garage en sous-sol : peinture, signalétique, éclairage à revoir, etc.

Nota : une première estimation de durée des travaux est d'une dizaine de mois que l'on pourrait planifier durant les périodes creuses de deux ou trois années successives afin de gêner le moins possible la vie à l'intérieur de l'ensemble immobilier.

Durant l'été 2020, nous avons organisé une visite de l'ensemble de Chamonix-Sud avec des représentants de la mairie : Patrick Devouassoux (conseiller municipal délégué aux travaux), Loïc Plusquellec (directeur des infrastructures et des services techniques) et Patrice Vagnet, directeur adjoint et responsable du pôle Travaux neufs. Ils ont été très intéressés et nous ont fait part de leur désir de poursuivre la discussion avec eux quant à l'aménagement futur de Chamonix-Sud. Ils nous ont expliqué qu'ils imaginaient que nous allions aménager l'entrée principale (flèche rouge) côté promenade Marie-Paradis entre les bâtiments Balme et Grépon, d'où le décaissement du trottoir qu'ils ont réalisé à cet endroit, le déplacement des moloks et l'accès à la piste cyclable en face de cette allée que nous nommons « allée sans nom ». Ils ont par ailleurs été impressionnés par l'étendue de verdure du parc de la Roseraie et nous ont conseillé de la mettre en valeur au niveau de la perspective (flèche verte).





Ces deux photos de la voie que nous nommons « allée sans nom » ont été prises en mars 2021.

Entre le Balme à droite et le Grépon à gauche, c'est la principale voie d'accès reliant la promenade Marie-Paradiset Chamonix-Sud.

Plusieurs projets de réaménagement de cette entrée ont été proposés.

Sur la photo du bas, on note (flèche rouge) l'accès à la piste cyclable, seul accès à celle-ci le long de la promenade Marie-Paradis. La mairie de Chamonix a en effet considéré que cette entrée de Chamonix-Sud était l'endroit principal pour accéder à la piste cyclable.

Le directeur de l'Union va commander maintenant la seconde phase de l'étude à la suite de la résolution votée en assemblée générale. Il nous incombe dès lors (à nous membres du conseil de l'Union) de communiquer le plus possible (et le mieux possible !) auprès des copropriétaires de Chamonix-Sud pour leur expliquer les travaux envisagés.

Pour cela, nous envisageons de faire participer les copropriétaires à une vaste concertation à organiser second semestre 2021 (à l'image d'une enquête publique).

Plusieurs propositions sont faites, notamment l'idée de créer un site web collaboratif afin de pouvoir solliciter l'opinion des copropriétaires. Cela nous permettrait de communiquer sur les travaux, sur les réaménagements proposés, et de faire réagir. Quelle que soit la solution choisie, une communication très forte de chaque président de conseil syndical vers ses copropriétaires est requise. Cela est déjà le cas dans les copropriétés TR1/I et TR2, mais doit être généralisé.

FG rappelle à ce sujet l'existence de la page Facebook qui était animée quotidiennement par Denis Marcoux <https://www.facebook.com/Chamonix-Sud-TR2-Union-500347429985910>. Notre ancien président y postait de nombreuses photos et la page était bien suivie. Il est dommage de voir cette page en déshérence. FG dispose des codes pour l'utiliser. N'hésitez pas à les lui demander.

**Action (Cédric Undritz/Julien Saubin) : poursuivre l'idée d'un site web.**

**Actions (les présidents des 10 conseils syndicaux) ; communiquer, communiquer et encore communiquer !**

FG rappelle l'article 2 de nos statuts : *L'Union a pour objet la gestion, l'entretien, le remplacement s'il y a lieu, le fonctionnement et éventuellement la création des éléments d'équipements communs ci-après (suit une longue description) et, outre les éléments visés ci-dessus, la gestion et l'entretien de tous les ouvrages, éléments d'équipement et aménagements qui seraient affectés à l'usage ou à l'utilité de tous les membres de l'Union ou de plusieurs d'entre eux, leurs améliorations, la création de nouveaux aménagements ou éléments d'équipement.*

Hors réunion : à la suite d'une question relative aux nuisances apportées par ces travaux de rénovation, FG rappelle un point de nos statuts<sup>5</sup>:

*Les propriétaires ou occupants des immeubles de l'ensemble immobilier de Chamonix-Sud devront souffrir sans indemnités, les restrictions momentanées d'usage ou les troubles de jouissance qui pourraient résulter de la mise en œuvre des servitudes ci-dessus et des services collectifs de l'ensemble immobilier et notamment, de la réalisation de travaux en conséquence.*

### 3. Décision quant à la remise en service de la sortie du garage sous le Forclaz

Dans son rapport cité ci-dessus, la société ACT nous met en garde sur la fermeture de la sortie du garage en sous-sol, côté Forclaz vers la promenade Marie-Paradis : lors des inspections pour obtenir l'autorisation de réouvrir le garage en sous-sol par les Pompiers, cette sortie était ouverte.

FG rappelle que cette sortie a été condamnée compte tenu des difficultés pour manœuvrer à l'intérieur à cause du virage intérieur puis ensuite de la sortie dangereuse pour les piétons.

#### **Action (AB) :**

- **vérifier que dans leur inspection annuelle, les Pompiers ne nous ont fait aucune remarque à ce sujet ;**
- **vérifier qu'en cas de panique, cette sortie pourrait être utilisée, au moins par les piétons.**

### 4. Vidéo-surveillance

Depuis plusieurs années, des copropriétaires proposent l'installation de vidéosurveillance au garage en sous-sol, à l'entrée des bâtiments, etc.

Après discussion, il est décidé de s'informer sur le plan juridique de ce qu'il est possible de faire, notamment en demandant son point de vue à la mairie.

Au cas où une installation pourrait être envisagée, il conviendrait d'en étudier le coût (achat, entretien) de façon à pouvoir en rediscuter.

#### **Action (AB + FG) : faire une synthèse de la réglementation actuelle.**

---

<sup>5</sup> Cf. page 8, dernier paragraphe du Titre I « Champ d'application et régime juridique des équipements »

## 5. Syndicat principal Tranche 1

L'Union aimerait avoir un interlocuteur (président du conseil syndical TR1<sup>6</sup>) qui ait l'autorité juridique de faire respecter le règlement de copropriété de la Tranche 1 sur le terrain qui appartient à ses copropriétaires. FG expose qu'en tant que président de l'Union, il est responsable de l'entretien de ce terrain, mais qu'il n'a aucune autorité pour faire face aux incivilités grandissantes d'année en année sur ce terrain, sujet qui relève de la seule TR1 : nuisances sonores, dégradations, installations sauvages (terrasses en bois de commerçants, très grand store en 2020 devant le Tof, etc).

Par ailleurs,

- l'Union a reçu un courrier du maire demandant l'acquisition de la parcelle Tranche 1 sur laquelle ont été déplacés les moloks, le long de la rue du Lyret ;
- depuis plusieurs années, des copropriétaires désirent vendre ou donner à la location le local « gardien » situé dans la copropriété GH, mais cela ne peut être fait que par le syndicat principal Tranche 1 qui en est propriétaire.

Compte tenu de l'évolution de la législation<sup>7</sup>, la recréation de ce syndicat principal semble plus simple qu'elle ne l'aurait été il y a quelques années.

De la discussion qui suit entre les représentants de la Tranche 1, il apparaît que ce sujet a été discuté entre les syndics des syndicats secondaires.

**Action (AB + Cédric Undritz) : faire le point avec les syndics et proposer un plan d'actions.**

## 6. Passage sous le bâtiment F

Pour des raisons que nous ignorons, le passage sous le bâtiment F n'a pas été rénové à l'identique des autres passages (suppressions notamment des plaques de fer au pied des portes battantes d'origine). Ce passage est dans un état de délabrement qui ne fait pas honneur à l'ensemble immobilier, il est par ailleurs dangereux (différence de niveau côté extérieur, plaques de métal, hygiène, etc).

Après discussion, il est décidé de proposer de fermer ce passage et de le transformer en local vélos. Cette transformation serait réalisée dans le cadre du réaménagement futur de l'ensemble immobilier, et financé par l'Union.

**Action (AB + FG + conseil syndical bâtiment F) : faire une proposition.**

---

<sup>6</sup>Pour information : le syndicat principal Tranche 1 n'existe plus depuis qu'un responsable de Nexity a « oublié » de convoquer une AG pour le renouvellement du syndic.

<sup>7</sup>Pour rappel : l'article 17 du code de la copropriété, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 tel qu'il a été modifié conformément à l'article 36 de l'ordonnance n° 2019-964 du 18 septembre 2019 :

*À défaut de nomination du syndic par l'assemblée générale des copropriétaires convoquée à cet effet, le syndic est désigné par le président du tribunal judiciaire saisi à la requête d'un ou plusieurs copropriétaires, du maire de la commune ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'habitat du lieu de situation de l'immeuble. **Dans tous les autres cas où le syndicat est dépourvu de syndic, l'assemblée générale des copropriétaires peut être convoquée par tout copropriétaire, aux fins de nommer un syndic.** A défaut d'une telle convocation, le président du tribunal judiciaire, statuant par ordonnance sur requête à la demande de tout intéressé, désigne un administrateur provisoire de la copropriété qui est notamment chargé de convoquer l'assemblée des copropriétaires en vue de la désignation d'un syndic.*

En conclusion, nous bénéficions depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, d'une procédure bien moins coûteuse que précédemment.

## 7. Massifs de fleurs sauvages

Il est proposé d'expérimenter la réalisation de massifs de fleurs sauvages à la place de pelouses tondues régulièrement.

**Action (AB + JS) : faire le choix des pelouses concernées et en informer la société chargée de l'entretien des espaces verts.**

## 8. Point d'avancement

- Voitures en infraction avec notre règlement intérieur  
La dernière action de la gendarmerie pour retirer des véhicules date d'il y a un an. Malgré les relances depuis, rien n'a été fait.  
Action : voir si un rv FG+AB à la gendarmerie peut faire avancer les choses.  
Nous connaissons deux propriétaires de véhicules dans le garage qui voudraient envoyer leurs véhicules à la casse mais n'en ont pas les moyens financiers. Après discussion, il est décidé de reprendre contact avec eux et de financer nous-mêmes ces mises à la casse.
- Rénovation de l'allée Marcel-Burnet : pose des barrières et lecteurs de badges, marquage au sol, panneaux de signalisation  
Les travaux devraient reprendre en mai. La solidité des barrières commandées est remise en cause.  
**Action AB : reprendre contact au plus vite avec la société AMB pour s'assurer que les travaux vont être terminés en mai.**  
**Action AB+CU+JS : affiner le plan de marquage au sol (attention à l'accès pompiers pour la chaufferie TR3).**
- Gestion du fichier des badges : en 2019, FG a créé un fichier Excel avec une ligne par lot pour l'ensemble des 1 215 lots des tranches 1 à 5. Dans ce fichier, pour chaque lot, le nom de la copropriété, le n° du lot dans la copropriété, le nom du copropriétaire, le n° du badge. En discutant des modifications à venir (pose de lecteurs de l'allée Marcel-Burnet) avec l'installateur, nous avons appris que dans le passé de nombreuses opérations de désactivation de badges n'avaient pas été réalisées. L'installateur nous a communiqué la liste des numéros de badges connus par le système comme étant valides, mais il s'agit d'une simple liste sans nom ou n° de lot attaché. Il apparaît qu'il y a dans cette liste, de nombreux numéros inconnus de notre fichier et donc nous ne savons pas s'ils sont corrects et que ceux de notre fichier ne le sont pas ou l'inverse. Nous avons un *a priori* pour la bonne tenue de notre fichier et nous nous proposons donc de désactiver les badges dont les numéros ne sont pas dans notre fichier. Pour information, la gestion des activations et désactivations qui était faite depuis toujours par l'installateur sera dorénavant réalisée directement par Foncia. Cette nouvelle gestion va nous permettre d'être totalement autonome. Elle sera mise en place au moment de la mise en service des nouveaux lecteurs de l'allée Marcel-Burnet.  
Une difficulté est celle de la gestion des badges par les agences de location. Bien souvent, les agences de location qui gèrent plusieurs appartements à Chamonix-Sud mettent en commun les badges et les distribuent indifféremment aux locataires, voire les louent à l'unité, indépendamment des locations des appartements. Au bout de quelques années, le lien entre n° du badge et n° du lot est perdu. Nous essayons de sensibiliser ces agences à assurer une gestion personnalisée des badges.

**Action AB+FG : désactiver les badges auxquels nous ne pouvons pas associer un copropriétaire, en pénalisant le moins possible les copropriétaires.**

- Rénovation de la via d'Aoste : sens de circulation, modifications des trottoirs, places dépose-minute, marquage au sol, panneaux de signalisation.

Les travaux sont prévus à l'automne 2021.

**Action AB : récupérer le trottoir en limite de copropriété, depuis la pose de la palissade par l'Amnésia.**

**Action AB+FG : finaliser le plan futur de la via d'Aoste.**

- Rénovation du sol béton de la sortie du garage via d'Aoste  
Ce sujet est à l'ordre du jour de nos discussions depuis plusieurs années, nous n'avons malheureusement pas trouvé d'entreprise acceptant de nous faire un devis.

**Action AB : revoir CGI en présence d'AMB (pour la boucle de courant).**

- Points à l'ordre du jour pour la prochaine rencontre avec la mairie :
  - fin des travaux promenade Marie-Paradis (dont barrières en bois abîmées devant le Grépon, muret béton abîmé devant le Balme),
  - fin des travaux de déplacement des moloks de l'allée Marcel-Burnet (enrobé non encore posé),
  - notre demande de création de moloks supplémentaires via d'Aoste,
  - discuter de la délimitation entre le lot cadastré 5465(terrain appartenant aux copropriétaires du Chamois Blanc) et les lots communaux qui le jouxtent le long de l'avenue de Courmayeur : voir avec L. Bru, notamment pour l'éclairage.

**Action AB+FG : prendre rv avec la mairie.**

## Annexe : plan du cadastre de l'ensemble immobilier

Le plan du cadastre ci-dessous permet de distinguer les terrains appartenant aux différentes tranches et ceux appartenant à l'Union.



### Superficies des terrains<sup>8</sup> :

Tranche 1 (un lot) : 10 536 m<sup>2</sup> soit 1,10 ha  
 Tranche 2 (un lot) : 8 638 m<sup>2</sup> soit 0,86 ha  
 Tranche 3 (un lot) : 6 266 m<sup>2</sup> soit 0,63 ha  
 Tranche 4 (un lot) : 2 352 m<sup>2</sup> soit 0,24 ha  
 Tranche 5 (un lot) : 573 m<sup>2</sup> soit 0,06 ha  
 Tranche 6 (deux lots) : 1 381 m<sup>2</sup> soit 0,14 ha

➔ total pour les 6 tranches = 3,03 ha

Union 1 (2 lots) : 959 m<sup>2</sup>  
 Union 2 (9 lots) : 2 587 m<sup>2</sup>

➔ total pour l'Union = 0,37 ha

➔ total pour la totalité de l'ensemble immobilier = 3,40 ha

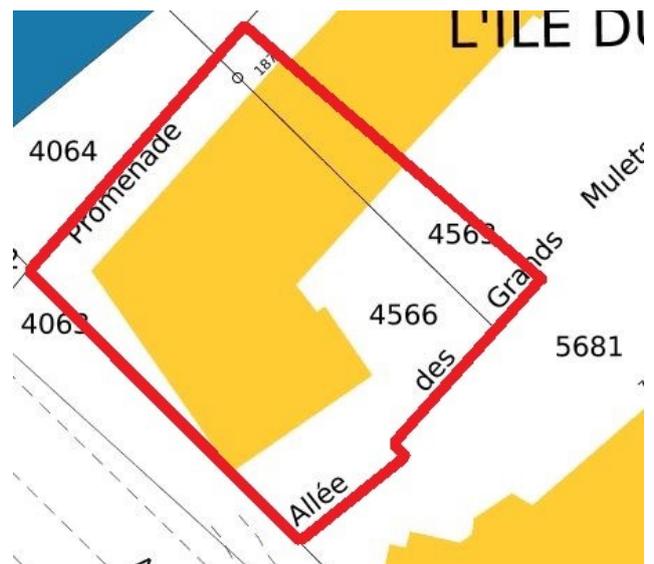
<sup>8</sup> Ces superficies sont celles qui sont indiquées dans le préambule des statuts de l'Union et correspondent parfaitement à ce que j'ai mesuré sur les plans du cadastre.



Tranche 5 :



Tranche 6 :



Union 1 :



Union 2 :

